



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

54 N° 1 1927

L'obéissance fière

Émile MERSCH (s.j.)

p. 36 - 47

<https://www.nrt.be/fr/articles/l-obeissance-fiere-3259>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

L'obéissance fière ⁽¹⁾

L'obéissance étant une vertu, ne peut être une faiblesse. Exigée dans l'acte de vouloir par la loi naturelle, il faut qu'elle perfectionne cet acte, non seulement en le faisant choisir juste, mais encore et surtout en le faisant agir fort.

Or, à un certain point de vue du moins, l'obéissance consiste en une restriction de l'acte de vouloir : elle nous fait céder une place, en cet acte, et la meilleure, à une volonté étrangère. Nous songeons ici à l'obéissance telle que l'impose la loi naturelle et à l'obéissance aux hommes. Obéir, on le sait assez, c'est essentiellement mettre, à l'origine de ses décisions, la volonté d'un autre, et vouloir, non ce qu'on décide, non ce qu'on veut de soi-même, mais ce qui est imposé du dehors. Ainsi considérée, l'obéissance est un acte de volonté qui se restreint.

Or, il n'en peut être de la sorte si, comme nous l'avons dit, l'obéissance est un perfectionnement. Il faut, au contraire, que l'effacement qu'elle comporte, s'il est réel, ne soit que partiel, et soit compensé par un renforcement.

Dès lors, à ce point de vue auquel nous nous plaçons, pour rendre raison de l'obéissance et de son effacement, il s'agit de chercher si notre acte de vouloir demande un renforcement,

(1) Cet article se rattache de lui-même à celui que nous avons publié, en cette même Revue, en Février 1926 : *La Fonction de l'Autorité*. On y trouvera des explications que nous n'avons pas voulu répéter ici. Nous profitons de cette occasion pour rectifier une faute d'impression dans notre article de Décembre 1926. Page 784, ligne 1, il faut lire *indivis* à la place de *indécis*.

et un renforcement qui soit l'obéissance, avec ses apparentes renonciations.

Ainsi posé, le problème est transporté dans la volonté. Il faut examiner la nature de notre vouloir, pour y découvrir la manière de vouloir et d'obéir qui s'impose à nous.

C'est d'ailleurs, comme on sait, dans la nature des choses que la philosophie morale cherche la norme de nos devoirs. Dans l'ordre naturel, en effet, notre nature est la seule manifestation que Dieu nous fasse de sa volonté et de nos obligations. La manière d'être qu'il nous impose est en même temps un ordre qu'il nous intime; les insuffisances et les exigences de notre nature, en tant que celle-ci vient de Dieu, viennent de Dieu aussi, et elles nous font connaître ses exigences à lui. Inévitables pour nous, en tant qu'elles sont la voix même de notre être, elles sont absolues, obligatoires, « morales » en un mot, en tant qu'elles émanent, comme notre être et en notre être, de Dieu.

Or, pour en revenir à l'obéissance, on se demande où la placer dans cette morale naturelle. Si notre devoir nous est assigné par notre nature, et mesuré par les forces de notre volonté, quelle raison pouvons-nous avoir de nous diriger ou de nous appuyer sur une volonté étrangère? Nul n'est tenu qu'à son possible, et qui, à lui seul, ne peut accomplir son possible?

Eh bien! non, cependant. La chose peut sembler paradoxale, mais elle est certaine. Aucun homme, à lui seul, ne peut faire tout son possible ni tout son devoir. Cela ne veut pas dire que la loi naturelle de l'homme ne corresponde pas exactement à la nature de l'homme. Cela veut dire qu'aucun homme, à lui seul, ne possède la nature humaine complète. Et de fait, tout homme durant les longues années de l'enfance, demeure inachevé comme individu. Tout homme aussi, et durant toute sa vie, demeure inachevé au point de vue social. C'est là une double insuffisance, mise en nous par

notre nature même, et qui nous empêche d'agir, à nous seuls, comme nous devrions. C'est donc aussi une double exigence de nous appuyer et de nous régler, pour bien agir, sur des volontés étrangères. Cette double exigence, qui fait corps avec notre être, nous vient, comme notre être, de Dieu, et c'est un devoir pour nous, un devoir que Dieu nous édicte par notre être, de l'accepter, elle, et la dépendance qu'elle met en nous. Tout cela, encore une fois, vient de Dieu, *omnis auctoritas a Deo*, et notre nature, notre conscience est l'expression d'un double commandement divin, d'une double réclamation de soumission et d'obéissance :

Honore ton père et ta mère.

Obéissez à vos maîtres selon la chair.

Ces deux préceptes, nous allons les examiner successivement; mais, répétons-le, sous un angle particulier, en tant qu'ils s'expriment, de par Dieu, en notre nature, en notre volonté, en notre conscience.

I

L'OBÉISSANCE DES ENFANTS.

A) *Sa raison d'être.*

Envisageons d'abord le cas des enfants — et de l'obéissance familiale qui s'impose à eux.

« L'enfant, a-t-on dit, n'est pas un homme, il le devient ». Paradoxe ou truisme, la formule exprime en tous cas une très exacte vérité : l'enfant est un être incomplètement réalisé, et il doit continuer à naître durant longtemps. Il est donc fait pour recevoir de l'extérieur de perpétuels compléments. Aussi son petit estomac lui-même est en perpétuel appétit, parce qu'il y a tout un corps à construire et qu'il faut des matériaux. Son intelligence elle aussi est toute en curiosité, et en docilité : il y a toute une *tabula rasa* à remplir.

L'enfant se sent indigent de connaissances, incapable de les acquérir personnellement, il est donc fait, par nature, pour croire ses parents, pour accepter, de leur connaissance, ce qui manque à la sienne. Il en va de même pour sa volonté. Psychologiquement parlant, elle est toute en réceptivité, en souplesse, en besoin de s'appuyer sur une volonté plus forte. L'enfant se perçoit faible, inconstant, débile même en ses entêtements, et manquant de solidité en ses décisions, comme il en manque en ses cartilages. Obéir lui est naturel, et instinctif, si bien qu'on remarque ses petites révoltes et qu'on s'en étonne, comme on s'étonnerait de trouver en un adulte la soumission d'un enfant. Cette disposition psychologique décèle la nature des choses. L'être de l'enfant est, pour l'enfant, une réclamation de croissance, et de croissance non seulement dans le corps, mais aussi dans les facultés de l'âme et dans la volonté. Il est donc, pour l'enfant, une exigence, et une exigence qui, comme sa nature, lui vient de Dieu; et il lui réclame, au nom de Dieu, ce qui est nécessaire à sa croissance, à son éducation, c'est-à-dire des s'appuyer et de se régler sur la volonté d'autrui, d'obéir. Obéir est son devoir.

Pas plus qu'il n'est fait pour grandir seul, un enfant n'est fait pour vouloir seul. L'autorité familiale lui est nécessaire, comme la nourriture. Son maximum d'épanouissement volontaire est dans la chaude atmosphère du foyer, dans l'influence éducatrice de l'autorité paternelle. Son être même, son petit être exige d'obéir, comme il exige de grandir — et obéir, pour lui, c'est grandir.

B) *Son tut.*

Comme bien on pense, cette situation n'est pas faite pour durer sans fin. Arrive un âge où elle n'a plus sa raison d'être; l'enfant est devenu homme; il peut, à son tour, être père de famille, et même servir de soutien à ses vieux parents.

Il voit aussi net, il veut aussi fort qu'eux — plus fort même : il n'y a plus de raison qu'il leur obéisse.

Aussi les moralistes sont-ils d'accord pour déclarer que, à l'époque de la majorité, l'obéissance cesse d'être un devoir ; les parents ne gardant plus qu'une influence, une supériorité de conseillers naturels, — et un droit perpétuel au respect, à l'amour et à l'assistance.

C) *Sa crise.*

Le moment difficile est celui de la transition. Car il y a une transition. Ce n'est que dans le Code que la majorité commence brusquement à vingt et un ans. En réalité, bien avant cet âge, l'enfant devient peu à peu capable de se conduire seul ; et même après cet âge, il demeure inconsideré et dépourvu d'expérience.

Aussi ce n'est que par fiction juridique que l'autorité stricte des parents, totale jusqu'à la majorité, devient nulle le lendemain. En réalité, et pour s'adapter à la loi naturelle qui fait leur valeur, l'autorité et l'obéissance doivent s'adapter au développement de l'enfant, et diminuer à mesure qu'il grandit. Leur rôle est de préparer leur suppression, par l'éducation.

Aussi est-ce une erreur psychologique, chez un père de famille, de vouloir garder jusqu'au bout, sur ses jeunes gens, total et inchangé, le pouvoir qu'il exerçait sur ses marmots. Il n'y réussira, s'il y réussit, qu'en prolongeant pour autant l'enfance de ses fils, et en compromettant par là leur éducation, qui est la raison d'être de l'obéissance.

Il y a une faute et de l'égoïsme dans cet abus de force. Le père est le plus fort : il tient la bourse, il dispose même des tribunaux. Mais à demander à ses grands garçons une docilité qui n'a plus sa raison d'être, il demande plus que son droit, et il prépare de terribles réactions. On sait ce que deviennent les jeunes gens, le jour où disparaît à l'université l'encombrante tutelle. De leurs sottises, ils ne sont pas seuls

responsables. Les pères de famille doivent l'entendre, et il faut le leur dire. On compromet l'avenir en se cramponnant au passé. Le pire dans l'éducation, est de n'apprendre pas à marcher seul, parce que, finalement, il faudra tout de même marcher seul, et que les hommes sont faits pour cela.

A mesure que l'enfant en est capable, l'autorité paternelle doit préparer le jour où, — inévitablement, hélas — elle disparaîtra. A mesure que l'enfant en est capable, il faut justifier la soumission qu'on lui réclame. Pour les marmots, les tout petits, la justification tient toute dans la tendresse des parents et dans leur dévouement. Ceux qui remplacent les parents, maîtres et éducateurs, justifieront eux aussi leur autorité par leur abnégation et leur bonté. L'enfant, tout en sentiments et en imaginations, ne réclame pas encore d'autre justification. Mais celle-là, il la lui faut, sa nature d'être humain l'exige, et, sans quelque chose de paternel, la discipline du collège ou de la maison, n'étant pas conforme à la nature des choses, ne peut donner une formation morale : elle dresse, et elle avilit, sans éduquer.

Quand les enfants grandissent, leur intelligence qui se développe réclame une obéissance raisonnable, et raisonnée. Sans doute, il ne faut pas, avant le jour où ils sont tout à fait grands, discuter avec eux d'égal à égal. Il faut encore qu'ils obéissent même sans comprendre. Mais il faut pourtant préparer le moment, qui vient si vite, où ils seront hommes. Il faudra donc parfois, et de plus en plus, leur expliquer la raison d'être des commandements, et les mettre à même de conduire eux aussi, plus tard, leurs enfants.

Ce faisant, l'autorité n'abdique pas, elle refuse seulement d'être d'une violence opposée à la nature des choses ; et, en agissant conformément à son essence, elle augmente et sa valeur morale, et son emprise. Jamais l'enfant ne la prendra pour une camisole de force, si elle grandit avec lui qui grandit, si elle le fait grandir. Et son premier soin, le jour

où il sera formé, ne sera pas de secouer le joug, mais de jouir plus longtemps du soutien.

Les parents, en élevant bien leurs enfants, c'est à dire en agissant sur ceux-ci tels qu'ils sont, acquièrent si bien leur confiance, qu'ils pourront continuer à les « élever » longtemps.

Concluons : L'obéissance, parce qu'elle est une vertu, est éducatrice; la soumission qu'elle demande « élève ».

II

L'OBÉISSANCE CIVIQUE.

A) *Sa raison d'être.*

A titre d'être social, l'homme est incomplet sans la société. Il est de nombreux biens qu'il ne peut acquérir, de nombreux actes de vouloir qu'il ne peut efficacement poser qu'en union avec l'ensemble organisé de ses semblables. L'homme n'est pas plus fait pour vouloir seul, qu'il n'est fait pour vivre seul.

Or, comme nous l'avons déjà expliqué en cette Revue, la société des hommes ne peut exister ni se prolonger sans un organisme visible, bien constitué, composé d'hommes, et qui incarne l'unité de l'ensemble. Aussi bien la formation même d'une société, puisqu'elle aboutit à la constitution d'un être moral un, établit nécessairement une coordination de membres, un ensemble de rattachements autour d'un point central. Vers ce point confluent, par la force même des choses, comme vers le cœur ou la tête, les renseignements sur la vie collective; et lui seul est compétent pour exprimer les besoins de l'ensemble. A lui donc, à cet organisme d'unité, de donner les formules de coopération sociale, c'est-à-dire les lois; et les volontés individuelles, puisqu'elles sont faites pour coopérer, pour vouloir ensemble, sont faites pour lui obéir.

L'autorité civile ne s'impose pas d'abord par contraintes

extérieures, sinon elle serait de ces choses violentes qui ne durent pas. Sa force ne réside pas dans les canons, ni dans la pression des intérêts individuels qu'elle encaserne; elle est avant tout une force morale, et son emprise réside, en premier lieu, dans la conscience des citoyens. Elle est ce qui impose des devoirs en vertu de la loi naturelle, et la contrainte qu'elle exerce, et sans laquelle elle n'existerait même pas, est tout d'abord une contrainte morale, c'est-à-dire conforme à la nature de la volonté.

Bien entendu, l'homme n'est pas une volonté immatérielle, et le droit de contraindre, dans l'autorité, doit avoir, comme l'homme, un aspect corporel. Il faut polices et prisons; et il en faudra, tant que l'homme sera matériel et imparfait, c'est-à-dire toujours. Ce serait utopie, et crime contre la société et contre l'individu, de supprimer la coercition physique. Mais ce serait erreur d'y voir le principal. L'essentiel, en morale, est intérieur.

L'obéissance n'est pas une frayeur ni une inertie passive. Elle est la libre acceptation d'un devoir de conscience.

Cela ne veut pas dire, bien entendu, que l'autorité ne soit légitime qu'après avoir été, en fait, consentie par le peuple, ni que l'obéissance relève d'une sorte d'engagement, d'un contrat social passé entre la nation et son chef. L'obéissance, comme la société, comme l'autorité, sort de la nature des choses; elle n'a que faire de nos tractations. Dieu nous l'impose, comme il nous impose d'être hommes, et nous n'avons pas plus à créer le pouvoir, que nous n'avons à créer notre nature. L'autorité ne doit pas attendre notre acceptation, elle doit être telle que notre nature nous impose d'obéir.

Mais, précisément parce qu'elles sont imposées par notre nature, et par Dieu, l'autorité; et l'obéissance, sont nécessairement conformes à notre nature. Il suffit de regarder notre être, pour savoir qu'il *doit* « consentir » l'autorité, et qu'il *doit*

obéir, et il suffirait aussi de constater qu'un ordre, ou qu'un pouvoir nous dirige dans un sens nettement et continuellement opposé à notre nature, pour constater, à ce signe, qu'il n'est plus l'autorité, et qu'il n'est plus le représentant de Dieu. *Injusta lex non est lex.*

B) *Son but.*

Dans l'État, comme dans la famille, le rôle et la raison d'être de l'autorité est d'élever ; et le but de l'obéissance est de faire grandir.

Une autorité soucieuse exclusivement de conserver les distances et de prolonger la minorité des individus et des peuples, se déconsidérerait elle-même et se présenterait à la nation en dissimulant ce qui lui donne le droit de commander.

Cela ne veut pas dire, évidemment, que l'autorité doit dépouiller tout prestige. Bien au contraire, sa fonction exige qu'elle possède de l'ascendant, et qu'elle dispose même de prisons.

Mais cela veut dire que les détenteurs de l'autorité sont placés haut — non pour descendre — mais pour élever vers eux les inférieurs. L'obéissance ne peut être un acte de foi définitif en l'excellence personnelle des gens au pouvoir, comme s'ils étaient faits de matière plus précieuse, ou doués d'une intelligence d'un autre ordre. L'obéissance en tant qu'elle est justifiée en conscience et en tant qu'elle s'impose au vouloir personnel est une actuation, individuelle ou sociale — sociale dans le cas qui nous occupe — de la volonté privée, et une actuation obligatoire, c'est-à-dire réclamée de la volonté privée par la loi naturelle et par Dieu. Sa fonction est de former le citoyen comme citoyen, de l'adapter et de l'unir à la société et à l'autorité, de lui donner le sens et la préoccupation des intérêts généraux, c'est-à-dire de former en chaque citoyen des soucis pareils à ceux des gouvernants.

C'est donc une âme de chef qu'elle communique aux

inférieurs, par sa vertu propre, et par la force des choses.

Expliquons-nous. L'obéissance ne consiste pas à s'installer maître, et à s'arroger le pouvoir. Elle tend, non à supprimer les distinctions entre gouvernants et gouvernés, mais à diminuer les distances. Il n'en va pas, en effet, dans l'État comme dans la famille. Dans la famille, l'enfant deviendra un jour aussi développé, aussi homme, que son père, et l'obéissance, en lui, n'aura plus de raison d'être. Dans la société civile, au contraire, les citoyens, pris individuellement, si avertis qu'on les suppose des nécessités sociales, ne deviendront pourtant jamais par identité l'organisme qui incarne l'unité collective : la multiplicité, comme multiplicité, ne peut être sa propre unité. Entre gouvernants et gouvernés, la distinction peut varier de modalité et de degré, mais elle est indestructible. Ce qui doit diminuer entre les deux, c'est la séparation. Pour que la société soit une, pour que l'autorité soit forte, pour que l'obéissance soit légitimement fière, il faut que l'obéissance, en formant de plus en plus l'esprit social et national, permette aux sujets de ne faire en se soumettant aux lois, rien que leur volonté, — non leurs volontés égoïstes ou individuelles, mais leur volonté, éduquée, d'être sociaux, persuadés de leurs exigences et de leurs obligations sociales, et rendus soucieux des conditions de leur union.

C) *Sa crise.*

Il y a des moments, dans la vie des peuples comme dans celle des individus, où l'obéissance devient plus difficile. Ce sont les moments de crise et de transition. Dans la vie de l'individu, ce moment, nous l'avons vu, est celui où, la majorité approchant, on ne peut plus supporter, normalement, qu'une autorité se transformant en influence. Dans la vie des peuples, ce sont toutes les époques où, l'âme sociale se formant plus rapidement, le besoin se fait sentir plus

nettement d'une autorité plus en contact avec les aspirations de l'unité qu'elle incarne.

Les peuples vivent, en effet, et il faut même dire, sauf pessimisme chagrin, qu'ils se rapprochent — oh ! très lentement, et à travers bien des vicissitudes, — de l'état adulte. Les expériences répétées des échecs de l'individualisme éduquent peu à peu le sens social, et la multiplicité croissante des moyens de communication forme et explicite, à la longue, une mentalité d'ensemble, une âme collective.

Sous peine de devenir étriquée et gênante, et de craquer, comme un vieil habit d'enfance sur un corps d'adolescent, l'obéissance doit s'adapter à l'âge des nations comme à celui des individus. Un mode de gouvernement, parfait hier, peut ne plus être supportable aujourd'hui, car le passé, pour le présent, est une graine, pas un étau. Aussi, pour le dire en passant, un glissement, dans un sens ou l'autre, d'une constitution politique n'est pas nécessairement un indice alarmant d'instabilité. Le tout est de voir s'il provient d'un manque de solidité, ou d'une possibilité de souplesse et d'adaptation aux conditions changeantes de la vie nationale.

De formidables forces travaillent l'humanité : forces vitales, forces intellectuelles, forces morales. Se rapprochant de plus en plus d'une majorité — inaccessible d'ailleurs, nous l'avons vu — l'humanité exige de plus en plus nettement de tendre vers son but, d'une façon consciente et délibérée. A des époques de fermentation plus intense, ces revendications deviennent plus vives, et plus pressantes. La société se rend compte, inévitablement, qu'elle a changé, et que l'obéissance qui convient à son stade — la seule donc qui soit conforme à sa loi naturelle — n'est plus une soumission candide d'enfant. Elle veut poursuivre le bien commun de façon plus réfléchie, plus personnelle et donc plus morale, et meilleure, et rien n'est plus juste que cette revendication.

Un pouvoir assez peu averti pour ne pas tenir compte de

ces réalités peut parvenir, assurément, à barrer, pendant quelques années, la route au torrent. Mais le torrent ne s'arrêtera pas toujours. Le mouvement et la vie ont toujours raison de l'inertie et de la mort, et les forces les plus longtemps comprimées sont celles qui produisent les pires explosions. Si une machine saute parce que les soupapes ont été fermées, la faute n'en est pas toujours à la machine. Les vrais révolutionnaires sont parfois ceux qui ont empêché une légitime et paisible évolution.

Le rôle essentiel du pouvoir est de conduire, pas d'arrêter. La vraie obéissance est de coopérer au rôle éducateur de l'autorité. Aux moments de crise, ce n'est pas trop de la collaboration des deux pour traverser la passe dangereuse. Chacun y mettra du sien, mais le but, de part et d'autre, sera le même : la formation morale, avant tout, de l'ensemble des citoyens, au point de vue social et politique : là est la tranquillité dans l'ordre — là se trouve la véritable paix sociale.

CONCLUSION.

Telle est l'obéissance quand on l'envisage en cela même qui, en nous, la rend obligatoire, et qui aussi la justifie. Elle est, non pas proprement une passivité installée dans le vouloir, mais au contraire la réception d'une activité « éducatrice » ; loin d'être un joug qui écrase, elle est la croissance même exigée de notre être moral, en tant que celle-ci doit venir du dehors. Dieu, qui nous l'impose par notre nature, l'a faite conforme à notre nature et réalisatrice de notre nature.

Ces conclusions ne valent que pour l'obéissance considérée dans l'état naturel. Dans l'état surnaturel, tout est mieux encore, comme nous comptons le montrer dans un prochain article.